

ROMS DE BRUXELLES : QUELS ENJEUX POUR LE TRAVAIL SOCIAL ?

Par Jacqueline Fastrès

Des intervenants sociaux et acteurs de terrain travaillant avec des populations Roms à Bruxelles, à des degrés divers et avec des missions variées, se sont rassemblés le 2 octobre 2014, à l'invitation de l'asbl « Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek », pour réfléchir à diverses expériences et analyses de terrain.

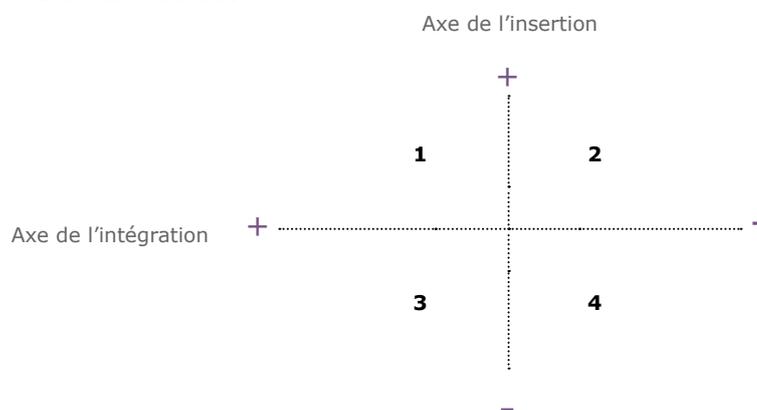
A la suite de ces échanges, nous tentons ici de pointer quelques enjeux du travail social avec des populations Roms. Nous nous appuyons pour ce faire sur les constats des intervenants et sur nos propres recherches¹, et nous mobiliserons également quatre grands auteurs, sociologues, anthropologues, philosophes : Robert Castel, Robert K. Thomas, Erving Goffman et Jean-François Lyotard.

1. **Robert Castel** pour commencer parce qu'il a fait une distinction salutaire entre les notions d'intégration et d'insertion.

La distinction est salutaire parce que trop souvent, on focalise exclusivement sur l'intégration, au détriment de l'insertion, alors que les deux éléments sont indissociables si on veut faire un travail social utile, et non seulement utile, mais qui ne soit pas nuisible aux personnes qu'on souhaite aider.

On peut synthétiser sa pensée en croisant deux axes, celui de l'intégration et celui de l'insertion. L'intégration, c'est tout ce qui est lié au travail, qui reste le grand intégrateur dans la société, pour Castel. On est intégré lorsqu'on a un travail relativement stable, qui permet une autonomie matérielle. A l'autre extrême de l'axe, on trouve les personnes qui n'ont plus du tout de travail ni même de revenus de remplacement, et entre les deux pôles, on a une série de positions intermédiaires, depuis un travail précarisé par la situation économique jusqu'à des périodes plus ou moins longues de chômage en passant par les intérim, les temps partiels non choisis, etc.

L'axe de l'insertion quant à lui concerne tous les supports de solidarité socio-familiaux. On est inséré lorsqu'on peut compter sur un entourage : familles, voisins, mais aussi services. Au bout de l'axe, la personne est totalement isolée.



1 Jacqueline Fastrès et Sophie Hubert, *De Charybde en Scylla. Les Roms. Petites chroniques d'une intégration impensée*, www.intermag.be/analyses-et-etudes/lien-champ-socio-economique/121-de-charybde-en-scylla-petites-chroniques-dune-integration-impensee-les-roms-en-wallonie. Cette étude est parue également aux éditions Couleurs livre, en 2012.

Le croisement des deux axes définit 4 zones « c'est-à-dire quatre modalités de l'existence sociale selon un dégradé qui va d'un pôle d'autonomie à un pôle de dépendance, ou encore d'un pôle de stabilité à un pôle de turbulence maximale. »²

La zone 1, qualifiée par Castel de Zone de l'intégration, associe une situation de travail stable et correcte avec des supports socio-familiaux solides.

La zone 2 est occupée par des personnes ayant une situation précaire sur le plan du travail, mais pouvant bénéficier de supports socio-familiaux.

La zone 3 est une zone de vulnérabilité, puisque les supports d'insertion se raréfient.

La zone 4 est celle qui présente le plus de risque de désaffiliation, la personne étant fragilisée sur les deux axes.

La différenciation des deux axes est importante pour le travail social, car elle permet de mieux le baliser. Par exemple, ce que demandent les Roms, c'est du travail. « Donnez-nous du travail » a été le leitmotiv tout au long de la recherche que nous avons menée, et aussi dans la bouche des intervenants de cette matinée. C'est bien l'intégration dans la société par le travail que ces personnes appellent de leurs vœux. Or, nous sommes dans une société où le travail est devenu une denrée rare. Cependant, bien des politiques sociales mettent l'effort sur l'axe de l'intégration, souvent par des exigences d'activation des personnes d'autant plus dérisoires que ce pour quoi on doit s'activer n'existe pas. Alain Touraine, évoquant une rencontre avec un jeune au cours d'une recherche, épingle l'étonnante réponse que ce jeune fit à l'enquêteur lui demandant quelles catégories professionnelles il détestait le plus. Le jeune répondit d'abord sans surprise « la police », puis « les enseignants et les travailleurs sociaux ». Pourquoi ? « Parce qu'ils veulent nous intégrer dans une société désintégrée ». Les travailleurs (et plus encore les politiques) œuvrant sur l'axe de l'intégration ne devraient jamais perdre de vue la relative désintégration du monde du travail où il s'agit de s'intégrer.

Les politiques axées sur l'insertion sont quant à elles de plus en plus malmenées, comme si c'était du luxe de travailler sur la sociabilité. Il suffit pour s'en convaincre de voir combien de dispositifs sont menacés de disparition. Or, les deux axes, intégration et insertion, se co-produisent, c'est-à-dire qu'un renforcement sur un axe favorise un renforcement sur l'autre, et inversement, un déforçement sur un axe déforce également l'autre, jusqu'au point critique que Castel a appelé la désaffiliation. Comment même penser à chercher du travail si on n'a pas de logement, pas d'appui, pas de lendemain ?

Ce que nous apprennent les témoignages entendus aujourd'hui, c'est aussi à quel point la zone 2, celle que Castel nomme « zone de l'assistance » (son travail a été conçu en évocation de l'assistance publique de l'ancien régime) est importante. La structure familiale est essentielle pour les Roms, il y a donc une insertion familiale très forte. C'est l'insertion sociale qui est plus difficile, et c'est là que les services ont toute leur importance. La demande d'accompagnement physique, avec une relation de confiance pour un professionnel qui n'hésite pas à sortir de ses rôles traditionnels si nécessaire, doit pouvoir être entendue ; elle a été confirmée une fois encore ce matin par des travailleurs de terrain. Cela implique de pouvoir se départir de la représentation si courante, si occidentale et si propre à la classe moyenne, de l'autonomie. D'où assumer l'appellation « zone de l'assistance » n'est pas si incongru, si on veut bien la dépouiller de ses connotations négatives et considérer qu'on se met au service des personnes dans ce qu'elles estiment nécessaires pour elles, et non dans ce que nous estimons nécessaire pour elles - voire pour nous.

2 Robert Castel, « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », in Jacques Donzelot (dir.), *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Paris, éd. Esprit, 1991, p. 149.

2. Les apports de **Robert K. Thomas**, sociologue et anthropologue Cherokee, sont précieux pour mieux baliser cette zone de l'assistance et voir d'un autre œil la question de l'autonomie.

Robert K. Thomas a étudié la manière dont fonctionnaient les services administratifs chargés des affaires indiennes aux Etats-Unis. On semble loin des Roms et de Bruxelles, mais nous allons voir que ce n'est pas le cas.

Pour lui, il y a eu dans nos sociétés une évolution de la notion d'institution, entendue comme « **les moyens par lesquels une communauté humaine s'arrange pour accomplir certaines tâches vitales- soigner les malades, éduquer les jeunes, etc.** » « Ce que, de nos jours, nous appelons institutions, et je suis d'avis que c'est abuser de ce terme, ce sont de grandes bureaucraties centralisées avec un personnel de professionnels spécialisés qui régissent notre vie dans tous ses aspects et qui traitent avec nous en nous rangeant dans des catégories: travailleur, étudiant, patient, assisté social, etc. En aucun cas, aucune de ces bureaucraties n'établit des rapports avec les groupes sociaux dans leur globalité, mais seulement avec des individus classés en catégories fonctionnelles. »³ Cela modifie profondément les aspects relationnels.

« Il est vrai que la vie moderne de la classe moyenne développe la liberté individuelle, les choix, la croissance et l'accomplissement personnels, les possibilités de carrière, la mobilité sociale et physique, le succès matériel, le niveau de vie, l'expérimentation de différents styles de vie, etc., mais les liens familiaux étroits, le sens de la communauté, une identité solide et un fort sens des valeurs risquent de souffrir en cours de route. »⁴

Il ajoute, non sans humour, que le mode de vie de la classe moyenne est tout à fait déviant par rapport à la norme historique et même géographique, ce dont la classe moyenne n'a aucune conscience. **Si l'on construisait une échelle bi-polaire, il faudrait mettre à une extrémité la société de masse et de l'autre la communauté cohérente. Le problème est qu'une des extrémités en impose à l'autre. Robert K. Thomas n'hésite pas à parler de colonialisme interne.**

Dans le colonialisme classique, une bureaucratie étrangère à la société colonisée gère de loin cette société ; dans le colonialisme interne, une partie de la population exerce sur une autre des prérogatives équivalentes.

Les effets sont les mêmes dans les deux cas, et ils peuvent être destructeurs.

- Le premier effet du colonialisme, c'est de produire une détérioration des institutions propres de la population subordonnée.
- Les institutions propres étant décadentes, il est plus difficile pour les gens d'établir des relations dans un sens productif. En d'autres termes, la situation se dégrade sur l'axe de l'insertion.
- Le colonialisme a aussi pour effet de créer un isolement social vis-à-vis des autres communautés, et même vis-à-vis de l'environnement physique.

Parlant des communautés indiennes, il dit qu'elles « sont engagées dans une lutte silencieuse et ignorée contre les grandes bureaucraties qui empiètent sur leurs vie [...] Bien des fois, c'est une compétition qui fait intervenir les meilleures intentions des deux côtés, et c'est là que réside le dilemme. Les organismes d'assistance et les professionnels formés pour travailler dans ces grands organismes bureaucratiques **fournissent de l'aide à des individus dans une société de masse.** C'est la

3 Robert K. Thomas, « Communautés et institutions dans les groupes indiens », in *Inter culture*, vol XVIII, n°1, cahier 86, « La persistance des valeurs autochtones », édition française, traduction Anne Moreau, janvier-mars 1985, p. 11.

4 *Ibidem*, p. 12.

justification légale de l'organisme et la fonction qui lui est assignée. Cette position se reflète même dans la formation des travailleurs sociaux. **Ce sont des catégories d'individus qui reçoivent de l'aide, non des communautés humaines.** Si une communauté humaine continue à fonctionner et que de puissantes bureaucraties entrent dans l'arène pour y aider des individus, cette aide coupe l'herbe sous le pied de la communauté et affaiblit les relations entre les gens. Il y a une corrélation malheureuse entre la quantité d'aide extérieure dans les communautés indiennes et l'effondrement social. [...] La façon dont une bureaucratie à orientation de masse traite avec les gens va à l'encontre de la préservation de la communauté et donc de ce qu'on appelle les systèmes d'entraide intérieurs de toute communauté humaine qui fonctionne vraiment. »⁵ Soit, donc, de ses institutions.

Cela n'est pas sans effets. « Les spécialistes en sciences sociales disent que l'évolution sociale est une expérience sociale nouvelle. Une communauté n'évolue pas véritablement à moins que ses membres fassent leurs propres expériences en relation avec des partenaires et avec l'environnement. Cela se passe dans un affrontement mutuel et des prises de décisions concernant des situations nouvelles. C'est ainsi qu'un être humain évolue au fur et à mesure qu'il arrive dans la vie. L'homme est un être qui *fait des expériences*. »⁶

A partir du moment où ces institutions sont dégradées depuis un certain temps, on ne fait plus d'expérience : certains s'adaptent, au mieux, à ce que demande le colonisateur (au risque de paraître renégats à leur peuple), d'autres n'y arrivent pas ou s'y refusent (au risque de paraître non collaborateurs aux yeux du colonisateur), mais il n'y a pas de changement réel, juste une dégradation de l'ancien modèle. La société d'appartenance n'est plus capable d'exercer un contrôle social ni une pression sur ses membres car elle a perdu toute légitimité. Le changement se fait en composant avec des nécessités nouvelles et des habitudes anciennes, c'est « faire face aux autres membres de la communauté et de votre entourage, dans le cadre de vos aspirations et du genre de vie que vous menez ». ⁷

« Comme sociologue, je suggère que les travailleurs sociaux se préoccupent moins des techniques d'aide et essaient d'apprendre comment fonctionne la communauté qu'ils se proposent d'aider, puis fasse preuve d'un peu de créativité sociale et politique ; peut-être même en « protégeant » leurs clients de l'amour étouffant de la bureaucratie et en leur ménageant un peu d'espace libre institutionnel pour fonctionner. » C'est de cet espace libre institutionnel que les communautés ont besoin pour faire leurs expériences, ces expériences qui leur permettront une évolution sociale qui ne soit pas une dégradation.

Comment aider sans dégrader ? Robert K. Thomas fait ces recommandations :

« Il faut être toujours socialement créatif, savoir redéfinir les choses et être excellent en politique institutionnelle pour équilibrer les avantages, les exigences et les nécessités de la bureaucratie et de la communauté, et rendre ainsi vraiment service aux communautés amérindiennes modernes »⁸. La recommandation ne semble pas invalide pour les Roms.

3. Troisième piste de réflexion avec **Erwing Goffman**.

La posture préconisée par Robert K. Thomas ne peut être tenue si les travailleurs sociaux ne prennent pas la mesure de ce qui pèse de tout son poids sur les communautés Roms et qui surdétermine les relations entre ces communautés et la société de masse ; il s'agit de la stigmatisation. Elle a été évoquée plus d'une fois lors de cette matinée, en général sous la qualification de stéréotype. Une intervenante évoquait son enfance et son grand-père qui lui disait, une fois l'an quand les Roms passaient par là : « Il faut tout fermer à clef, les voleurs de poules sont de retour ». Mais la stigmatisation, c'est bien plus qu'un stéréotype, et le terme est souvent employé de manière trop légère : le stigmaté, Goffman

5 *Ibidem*, p. 16.

6 *Idem*, « Colonialisme classique et colonialisme interne », in *Questions de formation. Expérience et formation*, Volume II, n°3, Edition Erasme, 1990, p. 122.

7 *Ibidem*, p. 128.

8 *Idem*, « Communautés et institutions. » *Op. cit*, p. 17.

l'a bien démontré, est un discrédit profond et durable qui frappe des individus en raison d'un attribut particulier (physique, comme un handicap ou une malformation ; d'appartenance, comme la race ou la religion ; comportemental, comme des attitudes socialement réprouvées : avoir fait de la prison, être alcoolique, etc.).

Pour les Roms, nous avons montré qu'ils souffraient à la fois d'un stigmatisme d'appartenance, et ce depuis des générations, mais aussi de ce qu'on pourrait nommer un stigmatisme d'hétérogénéité, parce que ne faisant pas partie de la partie homogène de la société. Cette partie homogène, on pourrait la situer dans la zone de l'affiliation, qui cumule un bon score sur l'axe de l'intégration et sur celui de l'insertion, voire même dans la zone de vulnérabilité tant que le score sur l'axe de l'intégration est positif.

Ce discrédit a la particularité, violente, de retrancher les personnes stigmatisées du monde des normaux et d'interrompre le processus naturel des interactions. En d'autres termes, la personne stigmatisée n'est plus un humain comme un autre, et les relations sont totalement bouleversées par le stigmatisme. La personne perd ses droits en tant qu'interactant ordinaire, et le stigmatisme fait tache d'huile, à la fois sur toute la personne au-delà de l'attribut qui a déclenché le stigmatisme (on va suspecter toute une série d'incapacités) que sur son entourage, qui se verra plus rapidement disqualifié. Mais la tache d'huile peut atteindre le professionnel lui-même, qui travaille avec ces personnes ; nous avons rencontré des professionnels dont les collègues s'éloignaient, parce qu'ils travaillaient « avec ces gens-là ».

En tant que professionnel, on n'est pas protégé de cette influence écrasante du stigmatisme, même en sachant qu'on est dans ce type de jeu relationnel. Il faut donc tenir compte conjointement de plusieurs perturbations relationnelles engendrées par la stigmatisation.

- De la part des personnes stigmatisées par rapport aux « normaux » (on peut observer la fuite, l'incertitude permanente sur ce que l'autre sait de soi, l'alternance entre se faire tout petit ou sur-jouer le stigmatisme, l'intériorisation sclérosante du stigmatisme).
- De la part de la personne stigmatisée par rapport à elle-même (un souci souvent illusoire de corriger le stigmatisme, la conquête compensatoire de domaines interdits, la recherche de petits profits, la requalification de l'expérience comme une chance).
- De la part de la personne stigmatisée par rapport à ses semblables (la socialisation au sein du stigmatisme, la hiérarchie renégate, l'affiliation « patriotique »).
- Et enfin, de la part des « normaux » par rapport aux personnes stigmatisées (le malaise, le rejet, la discrimination négative, la discrimination positive, la reconnaissance de sur-capacités compensatoires, la mésinterprétation des réactions de l'autre).

Donnons quelques exemples de ces effets du stigmatisme.

Sur l'axe de l'intégration, le stigmatisme produit des attitudes qui ont été relevées par des participants de l'atelier consacré au travail durant cette matinée. Des Roms ont beaucoup eu recours à un statut d'indépendant, plus favorable depuis 2007 pour régulariser leur situation administrative. Une situation de sous-traitance abusive a été narrée, pour laquelle l'équipe de Roms n'a pas osé porter plainte contre l'employeur indélicat qui refusait de les payer. « Ils s'écrasent », dit-on couramment. En réalité, le poids du stigmatisme est si fort qu'il interfère même dans les situations où la personne pourrait légitimement réclamer son dû. Le stigmatisme détruit la légitimité des interactions, quelles qu'elles soient, aux yeux mêmes des personnes stigmatisées, ce qui paraît incompréhensible aux travailleurs sociaux bienveillants : « mais enfin, il y a des services pour vous aider ! ». Il pousse aussi les gens dans des retranchements qui se retournent contre eux ; nous avons rencontré une dame qui nous a affirmé que pour chercher du travail, elle évitait de dire qu'elle était rom, préférant prétendre qu'elle était marocaine. Lorsque ce genre de subterfuge se découvre, il renforce le stigmatisme : « vous voyez bien que ce sont des menteurs ».

Sur l'axe de l'insertion, la stigmatisation peut produire paradoxalement un resserrement de la communauté sur elle-même ; c'est la socialisation à l'intérieur du stigmaté, déjà évoquée. Conjuguée au rejet de la part des populations non roms (on a évoqué des difficultés autour de la station de métro Ribaucourt, où les Roms se réunissent parce que leur socialisation, comme autrefois chez nous, se fait dans la rue, ce qui provoque de l'insécurité pour les travailleurs du ministère de la CFWB tout proche), la socialisation à l'intérieur du stigmaté peut alors prendre des allures de ghettos, ou d'affiliation patriotique. Pour les travailleurs sociaux, comme évoqué notamment par Koen Geurts et Darius Mihai⁹, il s'agit d'adopter des principes de travail spécifiques, et notamment d'avoir un dialogue avec la communauté en tant que telle, ce qui implique de connaître « les bons délégués » de cette communauté ; Goffman a d'ailleurs explicité toute la difficulté de la représentation pour les personnes stigmatisées.

Dans un travail social qui veillerait à ne pas affaiblir les institutions propres de la communauté, une conscience aiguë de l'influence du stigmaté comme élément déterminant sur l'axe de l'intégration comme sur l'axe de l'insertion est indispensable. C'est une manière d'être « excellent en politique institutionnelle ».

4. Enfin, une quatrième piste de réflexion peut être utilement investiguée, avec **Jean-François Lyotard**, qui nous apporte sa notion de différend.

Dans le règlement d'un conflit entre deux parties devant un tribunal, les deux parties ne seront pas sur pied d'égalité si l'une d'elles évolue dans un rapport à la loi socialement moins légitime que l'autre. Cela ne signifie pas que sa cause est moins légitime. Cela signifie qu'elle ne parviendra pas à la faire valoir, à la plaider, parce que son langage ne sera pas au diapason du langage dominant. Elle ne trouvera pas les mots, ou si elle les trouve, ils seront considérés comme inaudibles, ou le tribunal se déclarera incompétent. C'est ce que Lyotard appelle un différend : un cas de conflit entre deux parties qui ne pourrait être tranché équitablement faute d'une règle de jugement applicable aux deux argumentations.

Les différends se multiplient dans les sociétés démocratiques, parce que l'hétérogénéité en est une des caractéristiques, et qu'il n'y a pas de règle universelle de jugement entre des genres hétérogènes. Mais le capitalisme domine la démocratie, et donc monopolise le pôle de légitimité sociale et impose de facto, quoique sournoisement, ses règles de jugement. Les conséquences en sont insoupçonnables ; en fait, les différends réduisent au silence toute une série de plaignants. Les Roms en font partie.

Nous avons montré¹⁰ que les Roms pouvaient subir au moins cinq niveaux de différends, quatre sur le plan juridique et un sur le plan social.

- > Sur le plan juridique, dans leurs démarches pour obtenir l'asile, les Roms doivent faire la preuve que leur demande est recevable. Chose parfois très difficile, par exemple pour les Roms venus des Balkans où la guerre a fait rage.
 - Le premier niveau de différend porte sur une différence de poids dans les pôles de légitimité et les idiomes : d'un côté, des autorités autochtones, ayant la formation ad hoc, qui maîtrisent les textes légaux et sont habituées aux rituels de la procédure ; de l'autre, des personnes venues d'une autre culture, peu scolarisées, ne connaissant rien aux procédures, et qui dépendent de traducteurs pour « faire passer » leurs arguments.
 - Un second niveau de différend s'ajoute au premier. On leur demande des preuves matérielles de ce qu'ils ont subi. Or, dans beaucoup de situations, les preuves ont été détruites dans les

9 Respectivement coordinateur du Service « Roma » du Foyer (Centre régional d'intégration) et médiateur Rom au Foyer.

10 Jacqueline Fastrès, « Vers une société du différend généralisé ? », 2014, publié sur InterMag, www.intermag.be/images/stories/pdf/Etude1Differend.pdf.

faits de guerre, elles sont donc impossibles à produire.

- Un troisième niveau de différend complète les précédents dans les cas où les Roms invoquent l'apatridie. Il leur est demandé de joindre à la demande tous les documents qui peuvent prouver l'apatridie, notamment les attestations des pays avec lesquels le demandeur a un lien et qui confirment qu'il n'a pas et ne peut avoir la nationalité de ces pays. Mais les demandeurs se heurtent à l'hypocrisie des Etats, qui n'ont évidemment aucune envie qu'on sache comment ils traitent ces populations. Rappelons qu'un des cas de différend évoqué par Lyotard est celui où le plaignant perd ses droits et devient une victime « si par exemple l'auteur du dommage se trouve être directement ou indirectement son juge. Celui-ci a autorité de rejeter son témoignage comme faux ou la capacité d'empêcher sa publication »¹¹. On est bien dans ce cas de figure.
 - Le quatrième niveau de différend est une conséquence tragique des aléas de la procédure. Comme beaucoup de réfugiés, les Roms se fient aux rumeurs, aux images d'Epinal de l'Occident, mais aussi aux « conseils » des uns et des autres : passer par la France, ne pas passer par la France ; jeter son passeport, ne pas le jeter ; attendre ici, ne pas attendre et repartir au pays. Ces atermoiements renforcent la suspicion des autorités, mais aussi la stigmatisation.
- > Enfin, un cinquième niveau de différend peut se retrouver dans l'usage social qui est fait de ces procédures, en aval, pendant le séjour des Roms chez nous, qu'ils soit court ou se prolonge ; autrement dit, dans la manière dont les travailleurs sociaux, tous services confondus, procèdent avec les Roms. Outre les effets désastreux de la stigmatisation, il faut encore compter avec les relais si efficaces, et pourtant si souvent involontaires, de la domination. Pleins de bonne volonté, au contraire, sont les travailleurs sociaux. Mais faute d'une lecture politique de ce qui se passe en amont, il est à craindre que les travailleurs sociaux exportent le différend aux échelons inférieurs de la relation d'aide, en une chaîne sans fin qui ne ferait qu'enterrer les gens davantage. Par exemple, en ayant une lecture individuelle non pas des besoins des personnes, mais de leur situation, on risque de tomber dans un jugement de valeur particulièrement inique : « Ils sont comme ça », « Ils ne se bougent pas ». Comment redire et redire encore ce que personne, jusque là, n'a cru ? Comment dire que si on est tétanisé et qu'on ne peut plus bouger, c'est qu'il y a une raison ?

Conclusions

Pour finir, relevons quelques pistes de « réflexes » sociaux à travailler pour être utiles aux communautés roms.

- Considérer que tout gain sur l'axe de l'insertion est un préalable essentiel pour progresser sur celui de l'intégration.
- Considérer que sur l'axe de l'insertion, les Roms ont construit une forte insertion familiale et communautaire et que cela constitue une institution dont il convient de ne pas détruire les rouages ; il faut dès lors permettre à ces communautés de faire leurs expériences dans notre société selon leurs modèles, sans plaquer artificiellement les nôtres.
- Considérer que cette insertion socio-familiale forte peut être profondément marquée par le stigmat, qui modifie les relations sociales, et être attentifs à ses effets pour ne pas les mésinterpréter. Combattre le stigmat.
- Etre attentifs aux différends, dont cette mésinterprétation peut se faire le relais, et témoigner de ces différends chaque fois que possible.

11 J.-F. Lyotard, *Le différend*, Paris, Ed. de Minuit, Collection Critique, 1983, pp. 23-24.